



INTERNATIONAL YEAR OF THE OCEAN
20

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

FAO
DIRECTIVES
TECHNIQUES
POUR UNE
PÊCHE
RESPONSABLE

6



PÊCHES CONTINENTALES

FAO
DIRECTIVES
TECHNIQUES
POUR UNE
PÊCHE
RESPONSABLE

6

PÊCHES CONTINENTALES

Réimpression 1999

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

M-43
ISBN 92-5-204042-0

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1998

PREPARATION DE CE DOCUMENT

Les présentes directives ont été élaborées par le Département des pêches, avec le concours du Bureau juridique de la FAO, à partir des observations et suggestions auxquelles ont donné lieu les projets de directives pour le développement d'une aquaculture responsable, soumises pour information à la Consultation technique sur le Code de conduite pour une pêche responsable tenue à Rome du 26 septembre au 5 octobre 1994. Lors de la mise au point du document, il a été tenu compte des nouvelles observations et suggestions recueillies et des avis exprimés sur le même thème par les experts lors de grandes réunions ou dans des publications d'envergure internationale. *Le document, dont la coordination a été assurée par R.L. Welcomme du Service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture, tient également compte de l'expérience acquise dans le cadre des travaux réalisés par d'autres membres du personnel en ce qui concerne les tendances et les évolutions récentes en rapport avec le secteur des pêches continentales. U. Barg, A. Bonzon, A.F. Born, W. Edeson, R. Grainger, D. Gréboval, J. Kapetsky, C. Leria, G. Marmulla, K. Rana, H. Naeve, E. Ruckes et R. Willmann ont, au sein de la FAO, participé à ce travail de diverses manières. Certaines observations ont aussi été émises par I. Cowx (HIFI, Royaume-Uni) et I. Payne (MRAG, Royaume-Uni).*

Il faut souligner que les présentes directives n'ont aucune valeur juridique officielle. Elles sont conçues pour apporter des conseils d'ordre général destinés à faciliter l'application des articles du Code de conduite pour une pêche responsable relatifs au développement et à l'aménagement des pêches continentales. Le présent document propose aux lecteurs des remarques d'ordre général sur les dispositions du Code, qui sont conçues pour n'apporter qu'une orientation générale. Elles devraient être considérées comme des suggestions ou des observations à prendre en compte pour toutes les questions liées à la mise en œuvre des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable. Par ailleurs, il convient de ne pas voir derrière les éventuelles différences de terminologie une volonté de réinterpréter ce Code. Il faut aussi se souvenir que les présentes directives ont été conçues pour être flexibles et adaptables en fonction des circonstances et de nouvelles données. Elles peuvent donc être modifiées ou complétées à l'aide d'autres directives, notes etc., concernant des questions précises, dont certaines sont déjà en cours d'élaboration. A ce titre, les lecteurs sont invités à collaborer avec la FAO en fournissant toutes informations utiles sur les aspects techniques, politiques et juridiques qui pourraient aider non seulement à mettre à jour, évaluer et améliorer le présent document mais aussi à élaborer des documents d'orientation plus spécifiques destinés à favoriser le développement et l'aménagement responsables des pêches continentales, afin de favoriser les approvisionnements alimentaires durables et la conservation des milieux aquatiques continentaux.

FAO Département des pêches.

Pêches continentales.

FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 6. Rome, FAO. 1998.
52p.

RESUME

Les pêches continentales diffèrent de la plupart des autres types de pêche faisant l'objet du Code de par leur degré élevé d'interdépendance avec les autres utilisateurs des ressources aquatiques. Dans la plupart des régions du monde, les principales menaces qui pèsent sur les pêches ne découlent pas de la pêche elle-même mais d'autres activités. C'est la raison pour laquelle la plupart des aspects du Code ayant pour objectif la conservation et la durabilité des ressources dépendent de tout un éventail d'intérêts aux importantes conséquences sociales et financières pour la société. L'application des dispositions du Code dans ces cas précis est davantage une question de négociation et de consultation. La pêche doit être gérée avec les contraintes imposées par ces agents extérieurs et, bien qu'il soit toujours possible de procéder à un aménagement classique des pêches en tant que telles, beaucoup d'attention est portée aux techniques destinées à atténuer les incidences externes et à assurer la remise en état ultérieure. Les pêches continentales sont de plus en plus confrontées aux problèmes que rencontre l'aquaculture dans la mesure où, dans de nombreuses pêcheries, l'on tente délibérément d'influer sur la composition et la productivité des populations halieutiques pour satisfaire des besoins d'ordre social. Ceci introduit des notions de durabilité qui relèvent davantage de l'agriculture que de la pêche par capture de type classique. Certains articles du Code doivent alors être interprétés de façon libérale.

Distribution :

Tous les Membres et membres associés de la FAO

Pays et organisations internationales intéressés

Département des pêches de la FAO

Fonctionnaires des pêches des Bureaux régionaux de la FAO

Organisations non gouvernementales intéressées

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
HISTORIQUE	1
INTRODUCTION	4
PORTÉE GÉOGRAPHIQUE	6
DÉFINITIONS	6
ARTICLE 6 – PRINCIPES GÉNÉRAUX	7
ARTICLE 7 – AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES	20
ARTICLE 9 – DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE	49
ARTICLE 10 – INTÉGRATION DES PÊCHES DANS L'AMÉNAGEMENT DES ZONES CÔTIÈRES	49